



R E I T S S 2



TOU
D'ÉT

CE C
PLEI
NOL
MOE

Le r
l'éne
vos c

Penc

> au

le C

.

> au

l'ens

Le P
mot
mor
Votr

TOUTES NOS FÉLICITATIONS POUR VOTRE SÉLECTION À UNE MOBILITÉ D'ÉTUDES INTERUNIVERSITAIRE EN 2025/26 !

CE GUIDE VOUS AIDERA À PRÉPARER AU MIEUX VOTRE DÉPART AFIN DE PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE DÉPART AU SEIN DE L'UNE DE NOS UNIVERSITÉS PARTENAIRES. NOUS VOUS INVITONS À LE LIRE ATTENTIVEMENT AVANT, PENDANT ET APRÈS VOTRE MOBILITÉ.

Le respect des consignes figurant dans ce guide vous évitera de perdre du temps et de l'énergie et surtout de ne connaître aucun désagrément lié à une mauvaise gestion de vos démarches.

Pendant votre mobilité, vos interlocuteurs à UNICAEN restent :

> au niveau administratif

le Carré international, Pôle des programmes de mobilité internationale (PPMI)

• intl.interu.sortants@unicaen.fr

> au niveau pédagogique

l'enseignant coordinateur de l'échange au sein de votre UFR.

Le PPMI communiquera systématiquement les informations générales relatives à votre mobilité sur votre **adresse officielle UNICAEN**, accessible de n'importe où dans le monde grâce à votre messagerie Zimbra et votre Etup@ss (<http://webmail.unicaen.fr>). Votre messagerie UNICAEN est la seule garante d'une information viable et continue.

SOMMAIRE

I. PRINCIPES DES ÉCHANGES INTERUNIVERSITAIRES	5
II. DÉMARCHES À ACCOMPLIR UNE FOIS SÉLECTIONNÉ(E)	7
1. FORMALITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL	7
2. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES À LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS	8
2.1 Carte d'identité, passeport, visa, inscription consulaire	8
2.2 Santé	9
2.3 Assurances et assistance	10
2.4 Vaccinations	11
2.5 Budget	12
2.6 Logement	12
2.7 Carte de réduction ISIC	13
2.8 Electricité	14
2.9 Téléphone	14
3. FORMALITÉS LIÉES AU STATUT D'ÉTUDIANT D'ÉCHANGE	14
3.1 Le courrier d'acceptation de l'université d'accueil	15
3.2 Le contrat d'études	15
3.2.1 Les crédits	16
3.2.2 La validation de votre séjour d'études	17
3.3 L'attestation de présence et de fin de séjour	17
3.4 Les inscriptions à UNICAEN	18
3.5 Les aides financières	19
3.5.1 L'aide Région Normandie «Pass Monde»	19
3.5.2 L'Aide à la Mobilité Internationale - AMI	19
3.5.3 Les aides financières exceptionnelles	20
III. AVANT VOTRE RETOUR	19
IV. A VOTRE RETOUR	20
V. ANNEXES	21
1- Ressources pour préparer sa mobilité	22
2- Équivalence de crédits	23
3- Tableau de conversion des notes > Europe	24
4- Tableau de conversion des notes > Hors-Europe	25
5- Spécificités du programme ISEP	31
6- Spécificités du programme BCI	32
7- Spécificités du programme ASIA EXCHANGE	33
VI. LES DATES À RETENIR	34

I. P

Afin
mis
avec

Si le
prog
pas l

Les
suit.

GRC

Dest

•
•
•
•
•
•

Prin

Ces
dont

L'uni
pres
Géné
de g

Ains
prév
bou

pas
pays

Coûl

1 an

Ces
Ils se

des
cité
nou
etc.)
et de



I. PRINCIPES DES ÉCHANGES INTERUNIVERSITAIRES

Afin de faciliter les mobilités d'études en dehors du programme Erasmus+, UNICAEN a mis en place un grand nombre de partenariats interuniversitaires (InterU) directement avec des universités étrangères ou avec des intermédiaires (ISEP, BCI, Asia Exchange).

Si le principe d'exonération des droits d'inscription s'entend pour l'ensemble des programmes InterU, tous n'incluent pas les mêmes prestations et donc n'impliquent pas les mêmes coûts.

Les programmes interuniversitaires se divisent en trois catégories, organisées comme suit.

GROUPE 1 : AVEC PRESTATIONS HÉBERGEMENT + FRAIS DE NOURRITURE

Destinations :

- COREE DU SUD (University of Séoul)
- ISEP (*démarches et frais spécifiques liés à ce programme* > **Annexe 5**)
- JAPON (Kansai Gaidai)
- MEXIQUE (Universidad de Guanajuato)
- THAÏLANDE (Thammasat University Bangkok)
- USA (sauf Lane Community College - G2, Texas A&M et UMass Dartmouth - G3)

Principe :

Ces échanges incluent des prestations d'hébergement et une bourse de nourriture dont le montant doit être payé à UNICAEN avant le départ.

L'université d'accueil à l'étranger offre à l'étudiant d'UNICAEN l'équivalent de ces prestations selon les standards locaux et au tarif en vigueur dans le pays d'accueil. Généralement, l'hébergement est un hébergement de base. Un hébergement plus haut de gamme est souvent possible mais avec un surcoût à votre charge.

Ainsi, chaque étudiant, à son arrivée dans le pays d'accueil bénéficiera des prestations prévues dans l'accord (hébergement OU bourse pour payer son hébergement sur place, bourse de nourriture mensuelle, etc...). **Il y a donc équivalence de prestations mais pas d'équivalence monétaire** puisqu'il faut tenir compte du niveau de vie de chaque pays.

Coût des prestations :

1 année : **6 000 €** / 1 semestre : **3 000 €**

Ces montants sont arrêtés et votés chaque année par le Conseil du Carré international.

Ils sont calculés sur la base des tarifs en vigueur en France afin de permettre la réciprocité des prestations pour l'accueil d'étudiants des institutions partenaires (ex : un loyer en cité universitaire pendant 10 mois, l'assurance habitation correspondante, une bourse de nourriture mensuelle calculée sur la base de 2 repas par jour pris en restaurant universitaire, etc.). Ces montants ne tiennent pas compte des frais de voyage, des éventuels frais de visa et des assurances complémentaires.



GROUPE 2 : AVEC PRESTATIONS HÉBERGEMENT

Destinations :

- COREE DU SUD (Inchéon National University)
- GHANA (Kwame University of Science & Technology)
- JAPON (Nagoya University of Foreign Studies)
- USA (Lane Community College)

Principe :

Ces échanges incluent la prestation d'hébergement dont le montant doit être payé à UNICAEN avant le départ.

L'université d'accueil à l'étranger offre à l'étudiant d'UNICAEN l'équivalent de cette prestation selon les standards locaux et au tarif en vigueur dans le pays d'accueil. Généralement, l'hébergement est un hébergement de base. Un hébergement plus haut de gamme est souvent possible mais avec un surcoût à charge.

Ainsi, chaque étudiant, à son arrivée dans le pays d'accueil bénéficiera des prestations prévues dans l'accord (hébergement OU bourse pour payer son hébergement sur place). **Il y a donc équivalence de prestations mais pas d'équivalence monétaire** puisqu'il faut tenir compte du niveau de vie de chaque pays.

Coût des prestations :

1 année : **3 000 €** / 1 semestre : **1 500 €**

Ces montants sont arrêtés et votés chaque année par le Conseil du Carré international. Ils sont calculés sur la base des tarifs en vigueur en France afin de permettre la réciprocité des prestations pour l'accueil d'étudiants des institutions partenaires (ex : un loyer en cité universitaire pendant 10 mois et l'assurance habitation correspondante, etc.). Ces montants ne tiennent pas compte des frais de voyage, des éventuels frais de visa et des assurances complémentaires.

GROUPE 3 : SANS PRESTATIONS

Destinations :

- Toutes les universités partenaires hors groupes 1 & 2
- BCI Québec (*démarches spécifiques liées à ce programme > **Annexe 6***)
- ASIA EXCHANGE (*démarches et frais spécifiques liés à ce programme > **Annexe 7***)

Principe :

Seule l'exonération des droits est incluse dans ces échanges.

Sur place, l'hébergement et la nourriture sont à charge de l'étudiant.

Quel que soit le type de programme d'échange choisi, vous resterez régulièrement inscrits à l'université de Caen Normandie pendant votre mobilité et devrez donc, à ce titre, vous acquitter des droits d'inscription annuels d'UNICAEN.

II. C

Si le
l'uni
réus
vous
type

1
2
3

1. F D'A

Dès
nom
proc
pré-i

COM

Chac
vous
valal
dos

Il es
alors
pou
mes
- à
- à
Les
Offi

Sou
Ado
ense
que
sou
part

C/

Pou
aupr
ISEP
néce
BCI :



II. DÉMARCHES À ACCOMPLIR UNE FOIS SELECTIONNE(E)

Si le Pôle des programmes de mobilité internationale (PPMI) a notifié sur le site de l'université votre pré-sélection, votre mobilité ne sera cependant effective qu'après la réussite à vos examens pour l'année universitaire 2025/26 (en cas de non-validation, vous ne partez pas en mobilité). Toutefois, il est impératif d'effectuer dès à présent trois types de démarches indépendantes les unes des autres :

1. Formalités liées à l'inscription dans l'université d'accueil
2. Formalités administratives liées à la sortie du territoire français
3. Formalités liées à l'acquisition du statut d'étudiant d'échange

1. FORMALITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (AVRIL)

Dès le mois de février, le PPMI annonce votre mobilité à l'université d'accueil. Vos noms et coordonnées sont envoyés aux universités où vous effectuerez un séjour l'année prochaine. Elles sont informées de votre venue et vous contactent pour réaliser votre pré-inscription.

COMMENT PROCÉDER ?

Chaque université a sa propre procédure d'inscription et sa propre date limite. Donc, ne vous fiez pas aux renseignements obtenus par un camarade, ils ne sont pas forcément valables pour vous ! **Il est impératif que vous respectiez la date limite d'envoi des dossiers que votre université d'accueil vous indiquera.**

Il est possible que vous ne trouviez pas les renseignements sur les cours qui seront alors consultables sur le site web de la faculté correspondante. Si après des recherches poussées vous n'avez pas trouvé l'information requise et que vous devez envoyer un message pour les obtenir, pensez bien :

- à préciser votre statut d'étudiant d'échange
- à rédiger votre message en anglais ou dans la langue du pays concerné.

Le service compétent dans ce cas est le service des relations internationales (International Office ou Office of Study Abroad).

Souvenez-vous que vous représentez maintenant UNICAEN auprès de nos partenaires. Adoptez en toute circonstance une attitude polie et professionnelle, ne harcelez pas enseignants et administratifs par le biais de messages électroniques variés. Listez les questions que vous vous posez et envoyez-les en une seule fois. Plus largement, soyez soucieux de ne rien faire qui pourrait remettre en cause le renouvellement de nos partenariats et porterait préjudice aux futures promotions d'étudiants.

CAS PARTICULIERS : ISEP et BCI (+ d'informations p31 & 32)

Pour les étudiants ayant postulé à ces 2 programmes, votre candidature est à l'étude auprès des partenaires.

ISEP : aucune démarche d'inscription auprès de votre université d'accueil n'est nécessaire; vous recevrez directement un courrier d'acceptation de sa part.

BCI : dossier à envoyer après avoir été contacté par une université d'accueil.



2. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES À LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

2.1 CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT, VISA, INSCRIPTION CONSULAIRE

Vous devez effectuer toutes ces démarches en France, **avant votre départ**. Les formalités dépendent de la durée du séjour et du pays dans lequel vous allez séjourner selon qu'il appartient à l'Union Européenne ou non.

Dans les pays de l'Union européenne, avec le statut étudiant, une carte d'identité ou un passeport suffit pour les étudiants de nationalité européenne. Attention : pour les étudiants de nationalité non-européenne, un visa est généralement requis.

Hors Union européenne, un passeport est obligatoire et un visa est souvent nécessaire. **Attention !** Aux Etats-Unis, les ressortissants français doivent obligatoirement présenter un passeport biométrique.

• **Carte d'identité et passeport : à demander à la mairie du lieu de résidence dès janvier.** Le passeport coûte **96 €** et la carte d'identité **25 €**, gratuite en cas de renouvellement (détails sur <http://www.unicaen.fr/mobilite>).

• **Visa (juin)** : Les conditions d'entrée sur le territoire des pays hors Union européenne sont très variables. Un visa étudiant est en général nécessaire. Il faut donc impérativement consulter le site de l'ambassade (en France) du pays concerné afin de vous assurer que vous serez bien en règle au moment d'entrer sur le territoire du pays étranger. Le non-respect de ces règles peut être passible d'amende lourde, voire d'expulsion. **Attention au délai d'obtention du visa, souvent long.** Vous devez avoir reçu le courrier d'acceptation de votre université d'accueil et le présenter lors de votre démarche de visa.

Prévoyez bien le type de visa requis en fonction de votre situation. Pour vous, étudiant d'échange, c'est le **visa «étudiant»** que vous devez solliciter.

Vous devez effectuer les démarches nécessaires, auprès de l'ambassade du pays concerné. Vous trouverez l'annuaire des ambassades des différents pays à l'adresse suivante :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/ambassades-et-consulats-etrangers-en-france/>

Nos conseils :

- Prenez la précaution de conserver une version électronique de tous vos documents officiels. Classez-les dans un dossier électronique qui vous sera accessible n'importe où, comme par exemple le Porte-documents de votre messagerie UNICAEN Zimbra. Ainsi, en cas de perte et de vol, vous y aurez accès rapidement et cela allègera vos démarches.
- Le Ministère des affaires étrangères vous recommande de stocker une copie numérique de vos documents sur le site mon-service-public.fr (création d'un espace personnel).
- Munissez-vous d'au moins 2 photos d'identité.

• L'ir

Pen:

Le C
prot
Lors
des l
est l
prés
très

Pour
de v
cons

Pour
inter

-
-
-

L'i

Tou:
sur l
inte
L'ins

2.i

• Pro
fran

Aver
vous
plus
Inte

Pour
eure
se p
aupr
dans

La c
A qu

La C
oblig
La C
sans
prés
séjo

• L'inscription consulaire (juillet)

Pensez-y avant votre départ !

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de Mairie ou de Préfecture. Lors de votre séjour à l'étranger, il est vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette inscription est la seule démarche qui permet au Consulat de France d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire. Elle est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays.

Pour toute inscription, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de votre nationalité française et d'une attestation de résidence dans la circonscription consulaire.

Pour plus de renseignements au sujet de la procédure d'inscription, consultez les sites internet suivants :

- site internet de l'Ambassade ou du Consulat du pays dans lequel vous allez séjourner.
- Maison des Français de l'étranger: www.mfe.org
- Conseils aux voyageurs + espace étudiants: www.diplomatie.gouv.fr

L'inscription ARIANE (juillet)

Tous les étudiants en mobilité sortante doivent OBLIGATOIREMENT s'enregistrer sur le service ARIANE du Ministère des affaires étrangères et du développement international: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
L'inscription est à renouveler pour tous départs de plus de 6 mois.

2.2 SANTÉ

• Protection sociale (avril) : vous devez rester affiliés au régime de sécurité sociale français pendant toute la durée de votre mobilité.

Avertissez votre centre de sécurité sociale de votre mobilité. Vérifiez avec lui comment vous serez couvert à l'étranger et s'il est nécessaire de souscrire une protection santé plus adaptée (*comme par exemple Plan Santé Internationale SMENO, Pack LMDE International, formule OJI de la MGEN ou encore le Pack HEYME*).

Pour un séjour d'études dans un des pays de l'Union européenne et de l'association européenne de libre échange - AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), il suffit de se procurer gratuitement avant le départ la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** auprès de votre centre de Sécurité sociale (*valable un an*). Cette carte vous permet, dans certains pays de ne pas faire l'avance des frais.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) et les complémentaires santé

A quoi ça sert ?

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est individuelle, nominative, gratuite et obligatoire pour tout séjour au sein de l'UE.

La CEAM garantit un accès direct au système de santé public dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution locale. Les prestations sont servies sur présentation de la CEAM dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays de séjour.



La CEAM vous permet de bénéficier de prestations en nature de l'assurance maladie selon les modalités du pays où vous séjournez. Avec ce document, vous pouvez prétendre aux prestations pour des soins médicalement nécessaires pendant votre séjour. Vous n'êtes donc pas contraint de rejoindre, avant la fin prévue de votre séjour, votre État de résidence habituel pour y recevoir le traitement nécessaire.

Si vous n'avez pas demandé le remboursement de vos frais médicaux lors de votre séjour, vous pouvez présenter les factures et les justificatifs de paiement à votre caisse d'affiliation à votre retour en France.

Veuillez consulter le site de la CEAM (<http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>) qui vous informe des spécificités de votre pays d'accueil : la liste des pays est dans l'encadré de droite.

Comment l'obtenir ?

- Si votre mutuelle étudiante est la SMENO, sur votre espace personnel (<http://espace-perso.smeno.com>) au moins 15 jours avant votre départ
- Si votre mutuelle étudiante est la LMDE, sur votre espace perso Ameli.fr (notez que vous recevez l'accès à votre « espace perso » Ameli.fr par courrier sous 10 jours suivant votre demande.)

Les complémentaires santé

La complémentaire santé (SMENO/LMDE) ou bien l'offre OJI de la MGEN **permet le remboursement sur la base du tarif de prestations médicales du pays d'accueil (la CEAM rembourse sur la base des tarifs français)**. Elle n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée, notamment pour les destinations hors Europe et dans le cas où vous seriez sujet à des maladies chroniques ou nécessitez un traitement de longue durée.

Assurance santé de l'université d'accueil

Certaines universités, dont nombre d'universités américaines, imposent de souscrire à leur propre assurance santé dont le coût est parfois élevé. L'information est donnée lors de la pré-inscription.

Le service des relations internationales de votre université d'accueil reste votre interlocuteur privilégié sur place pour vous conseiller au mieux sur le système de santé et les médecins à consulter en cas de besoin.

Si vous suivez un traitement médical, avant de partir, faites renouveler votre ordonnance et renseignez-vous pour pouvoir poursuivre votre traitement sans problème une fois sur place.

Contacts et renseignements :

- Mutuelle : CPAM (division des relations internationales)
- Assurance maladie : www.ameli.fr
- Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale : www.cleiss.fr
- Ministère de la santé et des solidarités : www.sante.gouv.fr

2.3 ASSURANCE ET ASSISTANCE (JUIN)

Avant votre départ, vous devez remettre au PPMI 3 justificatifs d'assurance : rapatriement, « responsabilité civile étendue » et maladie (disponibles en téléchargement sur MoveOn).



Vous
mon
[mob](#)

2.4

Chac
votr
rubr
([ww](#)

Les v
vacc

CAL

• Ce
N

MAI

• Ce
R
• Ce
C
• Ce
1.

ORN

• Ce

Dan:
infor
s'ap
etc..
site :
[http](#)
[dest](#)
Vous
l'uni
[corc](#)
[et-di](#)

2.5

Infor
de l'i
le bu

Ouv
Dan:
si vc



Vous devez également souscrire à une assurance annulation au cas où, au dernier moment, vous ne pourriez pas partir (détails sur <http://international.unicaen.fr/mobilite>).

2.4 VACCINATIONS ET CONSIGNES SANITAIRES

Chaque pays a sa propre réglementation. Renseignez-vous au moins 3 mois avant votre départ sur le site du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr rubrique « conseils aux voyageurs »), sur le site du Comité d'informations médicales: (www.cimed.org) ou auprès du consulat de France local.

Les vaccinations obligatoires peuvent être réalisées gratuitement dans les centres de vaccinations des Conseils Départementaux :

CALVADOS

- Centre Hospitalier Universitaire (*service des maladies infectieuses*)
Niveau 16, avenue de la Côte-de-Nacre, 14033 Caen Cedex.

MANCHE

- Centre Hospitalier Louis Pasteur
Rue Trottebec, BP 208, 50102 Cherbourg-Octeville.
- Centre Hospitalier Avranches-Granville
Centre de vaccination international, rue des Menneries, 50400 Granville.
- Centre de vaccination international de Valognes
1, avenue du 8 mai 1945, 50700 Valognes.

ORNE

- Centre Hospitalier, 25, rue de Fresnay, BP 354, 61014 Alençon Cedex.

Dans le contexte particulier actuel de la pandémie Covid-19, il est impératif de vous informer avant votre départ et de façon régulière sur les consignes sanitaires qui s'appliquent dans votre pays d'accueil (vaccins obligatoires, tests PCR, quarantaine, etc...). Toutes ces informations sont disponibles et mises à jour continuellement sur le site :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Vous pouvez également retrouver des informations sur le portail Coronavirus de l'université de Caen Normandie : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>

2.5 BUDGET

Informez-vous sur le niveau de vie du pays dans lequel vous vous rendez. Le site internet de l'université d'accueil ou le site www.numbeo.com vous donneront des indications sur le budget mensuel d'un étudiant sur place.

Ouvrir un compte bancaire à l'étranger

Dans certains cas, vous serez obligé d'ouvrir un compte bancaire dans votre pays d'accueil: si vous percevez une aide locale, un salaire ou si vous êtes prélevé mensuellement



(par exemple, pour un abonnement téléphonique sur place), etc. Pensez alors à bien vous renseigner sur les modalités d'ouverture, mais surtout de fermeture du compte bancaire: l'ouverture ou la fermeture du compte est-elle payante ? Combien de temps à l'avance devez-vous prévoir pour la fermeture du compte ?

Si vous prévoyez d'ouvrir un compte bancaire, anticipez le délai de réception de votre carte bancaire en prévoyant d'avoir un peu de liquide sur vous pour régler les frais engendrés par votre arrivée.

Conserver son compte bancaire français

Si vous ne prévoyez pas d'ouvrir un compte bancaire à l'étranger, pensez à vous renseigner sur les partenariats disponibles entre votre banque française et une banque dans le pays d'accueil. Cela vous permettra de retirer de l'argent liquide à moindre frais. Pensez également à augmenter le plafond de votre carte bancaire si besoin (pour le retrait et les paiements) afin de vous éviter d'éventuels désagréments occasionnés par les nombreux frais de début de séjour.

Nos conseils :

Prévenir sa banque que l'on s'en va pour ne pas se faire bloquer sa carte !

Bien penser à stipuler à la banque du pays d'accueil que vous êtes étudiant ; la plupart du temps les banques proposent des forfaits ou des offres destinées aux étudiants.

*Pensez à emporter un minimum d'argent liquide dans la monnaie du pays d'accueil (environ **30€**) de façon à pouvoir faire face à des menues dépenses à votre arrivée (ticket de bus, taxi...).*

2.6 LOGEMENT

La recherche d'un hébergement vous incombe, sauf pour les échanges prévoyant cette prestation. Dans ce cas, vous devrez payer le montant de cette prestation avant votre départ.

Chaque pays dispose d'un système d'hébergement précis mais en règle générale, les étudiants sont hébergés dans des logements universitaires, appartements individuels ou partagés avec d'autres étudiants, chambres chez l'habitant, hôtels, auberges de jeunesse...

N'hésitez pas à considérer toutes les options concernant le logement :

- la colocation avec des locaux ou d'autres étudiants internationaux,
- la résidence universitaire,
- l'appartement privé,
- le logement chez l'habitant.

Gardez en tête que le type de logement que vous choisirez influera directement sur votre expérience internationale.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre établissement d'accueil et des nombreux groupes d'étudiants présents sur les réseaux sociaux afin de vous renseigner sur les offres en amont de votre mobilité.

Et rejoignez le réseau international d'UNICAEN [Phénix voyageur](#) pour obtenir les conseils, trucs et astuces des étudiants d'UNICAEN partis avant vous !

Prer

• Le:
Le lo
conc
• La
Deve
d'ac
• Du
duré
vous
• Dis
et vi
coût
de p

Pour

•
•
•
•
•
•
•

Atte
local

Autr
- L
- L

NOS
- Pre
diste
privi
- Vêr
d'ac
afin

2.

La c
rédu
pays
quel
l'anr
Caer



bien
npte
ps à

otre
frais

vous
ique
rais.
ur le
s par

rt du

cueil
icket

ette
otre

, les
luels
s de

sur

reux
r les

- les

Prenez bien soin de vous informer sur :

- Les fournitures à disposition : le linge de lit est-il fourni (draps, couette, oreillers) ? Le logement est-il meublé ? Si oui, quels meubles sont disponibles ? Quelles sont les conditions d'utilisation ? Y a-t-il une caution à déposer ?
- La caution : est-elle obligatoire ? Combien de mois de loyer devez-vous avancer ? Devez-vous présenter un garant ? Peut-il être de nationalité différente de celle du pays d'accueil ?
- Durée de l'engagement : y a-t-il un préavis pour quitter votre logement ? De quelle durée ? Avez-vous la possibilité de changer de logement s'il ne vous convient plus ou si vous en trouvez un autre en cours de séjour ?
- Distance du lieu de cours : pensez à vérifier la distance entre votre futur logement et votre campus (Google Maps, etc.). L'itinéraire est-il bien desservi ? Si oui, combien coûte l'abonnement de transports en commun, la location de vélo ou l'emplacement de parking ?

Pour un hébergement en colocation, consultez les sites suivants :

- www.easy-apartments-to-rent.com
- www.ma-colocation.com
- www.etudiant-voyageur.fr
- www.erasmusu.com/fr
- www.recherche-colocation.com
- www.expatriate.org/
- housing.justlanded.com/



Attention aux offres proposées par des français résidant à l'étranger : des colocataires locaux favoriseront votre intégration et votre progression linguistique.



Autres pistes de recherche :

- Les offices de tourisme des pays étrangers en France (*souvent à Paris*)
- Les forums Erasmus

NOS CONSEILS :

- *Prenez certaines garanties avant de vous engager, surtout auprès d'un particulier à distance (il existe des arnaqueurs qui ont fait des étudiants internationaux leur cible privilégiée).*
- *Vérifiez la qualité du logement ainsi que son éloignement par rapport à votre université d'accueil. Si vous êtes dans une famille d'accueil, renseignez-vous sur les us et coutumes afin d'éviter tout choc culturel et bien des désagréments*

2.7 CARTE DE RÉDUCTION ISIC

La carte ISIC (*International Student Identity Card*), permet d'obtenir les mêmes réductions que celles attribuées aux étudiants ou aux jeunes de moins de 26 ans dans le pays concerné, pour un tarif de **13 €**. Elle est valable pour une année universitaire fixe quelle que soit la date d'émission, du 1^{er} septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1 : soit 16 mois. Elle s'obtient avec un justificatif d'inscription à l'université de Caen en cours de validité et une photo d'identité. Contact : www.isic.fr



2.8 ELECTRICITÉ

N'oubliez pas de vous renseigner sur le type de branchements électriques disponibles dans le pays de destination. Informations disponibles sur le site <https://generationvoyage.fr/type-prise-electrique-monde/>
En général des adaptateurs sont vendus dans les aéroports et dans la plupart des lieux touristiques.

2.9 TÉLÉPHONE

Il existe un seul préfixe pour téléphoner à l'étranger où que vous soyez dans le monde: le 00, suivi de l'indicatif du pays destinataire (exemple : pour téléphoner en France depuis l'étranger, composer le « 0033 » à la place du « 0 » initial. Un numéro de mobile commencera donc par «00336» suivi des neuf derniers chiffres).

Renseignements sur tous les indicatifs pays : www.indicatifs-pays.com

3. FORMALITÉS LIÉES AU STATUT D'ÉTUDIANT D'ÉCHANGE

Être étudiant d'échange suppose la mise en place de différents documents qui vont vous permettre de justifier de ce statut particulier. En effet, vous n'allez pas pouvoir suivre le déroulé habituel de votre cursus au sein de votre composante (suivi des cours prévus dans la maquette du diplôme, passage des examens correspondants) et donc vous allez devoir établir différents documents spécifiques qui vont vous permettre de suivre sans encombre un cursus à l'étranger et VALIDER votre année d'études à votre retour en France.

Les différents documents de mobilité que vous allez devoir gérer sont les suivants:

- contrat d'études
- courrier d'acceptation de l'université d'accueil
- attestation de présence (document composé de 2 parties : attestation d'arrivée et attestation de fin de séjour)

Chaque document de mobilité suppose de

suivre une procédure bien établie et, pour certains, de respecter une date limite de retour du document au PPMI. Soyez vigilant.

Tous ces documents avec leur mode d'emploi sont téléchargeables sur notre site:

<https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/preparer-son-depart/>

Pour optimiser la gestion de ces documents de mobilité, nous avons créé un portail Moveon dans lequel vous devrez déposer tous ces documents.

Pour y accéder, vous devrez réutiliser les identifiants que vous avez utilisés pour votre dossier de candidature Moveon.

Formulaires	Statut
Avant le départ en mobilité - études	Déposer une nouvelle candidature
Debut de mobilité - études	Déposer une nouvelle candidature
Fin de mobilité - études	Déposer une nouvelle candidature

3.1 LE COURRIER D'ACCEPTATION DE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

Ce document est établi par l'université étrangère qui vous accueillera pendant votre mobilité. Il rappelle les principales caractéristiques de votre séjour d'études à l'étranger et précise les conditions de votre accueil. Ce document est **INDISPENSABLE** pour obtenir votre visa. En effet, il apporte la preuve officielle de votre statut d'étudiant d'échange et confirme que vous avez été accepté par votre université d'accueil à ce titre pour y poursuivre vos études.

Ce document peut vous parvenir de deux façons distinctes :

- soit par le biais du PPMI qui vous le transmettra
- soit directement par votre université d'accueil

En résumé : tous les documents font partie de votre engagement d'étudiant d'échange et sont obligatoires. Une bonne coordination entre vous, les enseignants et les services administratifs vous permettra de profiter en toute tranquillité de la chance d'étudier à l'étranger.

3.2 LE CONTRAT D'ÉTUDES : LA LISTE DES COURS À SUIVRE (AVRIL)

Le contrat d'études liste les matières que vous avez choisies dans l'université partenaire. C'est un contrat qui vous assure la reconnaissance des matières effectuées à l'étranger s'il est signé par toutes les personnes requises (votre enseignant coordinateur à UNICAEN, le responsable de votre diplôme, votre coordinateur dans l'Université d'accueil et le PPMI). En fonction de la langue du pays d'accueil, une seule version peut suffir (traduit en anglais).

A l'aide de la liste des matières proposées dans l'université qui vous accueillera, vous devez établir un programme d'études qui corresponde au mieux à celui que vous suivriez ici dans le diplôme où vous serez inscrit(e) en 2025/26. Pour l'établir, vous devez donc vous munir également de la liste des matières du diplôme de rattachement à Unicaen. N'indiquez les codes des cours que s'ils apparaissent sur le site Internet de l'Université d'accueil.

Le contrat d'études doit être complété avec l'intitulé exact des cours choisis et comporter pour chaque matière le nombre de crédits ECTS. Il est possible que vous ne puissiez pas avoir accès à la liste des matières pour le second semestre; vous pouvez alors faire un contrat pour le seul 1er semestre mais devrez obligatoirement répéter cette opération au début du second semestre.

Une copie de ce document signé par toutes les parties sera à remettre au PPMI avant votre départ.

Attention : reportez-vous à la procédure de signature à suivre pour ce document (téléchargeable sur le site www.unicaen.fr).

Il vous est possible de modifier votre choix une fois arrivé sur place. Pour cela, vous devez remplir la feuille de modification de contrat d'études intitulée *partie à compléter pendant la mobilité : modifications apportées au contrat initial*.

La validation de votre diplôme ainsi que l'octroi des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre dépend du respect de cette obligation.

La liste des matières dispensées dans les universités partenaires est disponible sur leur site web. Commencez dès à présent à préparer ce document qui devra être signé par le coordinateur pédagogique et par le coordinateur institutionnel d'UNICAEN et de l'université d'accueil, idéalement avant votre départ.

Ce document peut être modifié si nécessaire et chaque modification devra faire obligatoirement l'objet d'une révision de votre contrat et surtout de leur validation par l'enseignant coordinateur de votre département.

Dans tous les cas, votre contrat d'études **DÉFINITIF** signé par toutes les personnes requises devra être téléversé sur votre espace MoveOn **avant le 1^{er} novembre (mobilité du premier semestre ou de l'année), et avant le 31 mars (mobilité du second semestre).**

Rappel :

Votre professeur référent est votre interlocuteur pour la mise en place de votre contrat d'études et pour son éventuelle modification à votre arrivée sur place. Il vérifiera si vos choix sont équivalents aux cours d'Unicaen et en adéquation avec le diplôme que vous préparez.

Circuit des signatures et procédure (*voir les documents utiles téléchargeables sur <https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/preparer-son-depart/>*)

3.2.1 LES CRÉDITS

EUROPE

Le système ECTS a été mis en place pour faciliter la reconnaissance des périodes d'études effectuées dans les universités européennes. A chaque matière correspond un nombre de crédits ECTS donnant une indication sur le volume de travail à fournir. Le contrat d'études devra totaliser une somme de 30 crédits ECTS pour un semestre. Il est possible que le système ECTS ne soit pas utilisé dans l'Université qui vous accueillera ou que vous deviez faire des conversions à partir du système de crédits utilisé par votre université d'accueil. Il est enfin possible que ce système ne soit pas encore en place. Le coordinateur de votre département se chargera alors de vous indiquer le volume de cours à choisir.

Vous devez choisir vos cours en vous fondant sur un total de **60 crédits équivalent ECTS/an** à obtenir. Il est parfois difficile de faire un contrat comportant 30 ECTS pour chaque semestre et une tolérance est acceptée en cas de déséquilibre (28 ECTS pour le 1^{er} semestre et 32 pour le second par exemple).

HORS-EUROPE

En dehors de l'Europe, **chaque pays possède son propre système de crédits**. Vérifiez le nombre de crédits/heures de cours qu'il vous sera nécessaire de prendre localement pour valider 30 ECTS (1 semestre en France).

Voir le tableau détaillé des équivalences de crédit en annexe 2.



3.2.2 LA VALIDATION DE VOTRE SÉJOUR D'ÉTUDES

La validation de votre séjour d'études à l'étranger sera basée sur votre contrat d'études signé par toutes les parties. Vous devez passer tous les examens prévus y compris les rattrapages, à l'étranger.

A la fin de votre séjour, votre université d'accueil éditera un relevé de notes correspondant aux cours figurant sur votre contrat d'études. Ce relevé de notes devra être transmis au service scolarité de votre composante à UNICAEN afin que vos résultats soient examinés par le jury compétent dans votre discipline.

Voici les règles qui s'appliquent :

- si vous validez la totalité de vos crédits à l'étranger (équivalent à 30 crédits ECTS par semestre), les crédits obtenus à l'étranger seront alors automatiquement pris en compte par UNICAEN pour l'obtention de votre diplôme français.
- si vous ne validez pas la totalité de vos crédits à l'étranger, vous n'obtiendrez pas votre diplôme français par simple transfert de crédits. Vous devrez OBLIGATOIREMENT valider les crédits non obtenus à l'étranger après votre retour de mobilité. Vous devrez ainsi compléter en France votre cursus d'études pour obtenir le nombre de crédits nécessaire à l'obtention de votre diplôme français.

Attention : les systèmes d'évaluation et de notation sont très différents d'un pays à l'autre (lettres, notes sur 5, etc...). Par ailleurs, la notion de note « satisfaisante » n'est pas du tout la même d'une culture à l'autre. Ainsi, un 12/20 en France est une note satisfaisante alors que dans d'autres pays elle pourra être perçue comme une très mauvaise note. Par conséquent, les notes obtenues à l'étranger sont converties selon des critères spécifiques. Seuls les enseignants et les jurys d'examens sont compétents pour établir cette conversion. Pour plus de détails, vérifiez le tableau de conversion en annexe 3.

Enfin, à l'étranger, il n'existe pas de système de compensation des notes. Cependant, à votre retour de mobilité, votre relevé de notes (fourni par votre université d'accueil) sera transmis au jury d'UNICAEN pour validation des crédits ECTS obtenus à l'étranger et à ce moment là, le système de compensation des notes est applicable.

3.3 L'ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE FIN DE SÉJOUR

Ce document sert à confirmer officiellement les dates du début et de la fin de votre mobilité à l'étranger.

L'attestation de présence est composée de deux parties figurant sur une même page :

- l'attestation d'arrivée (partie haute du document)
- l'attestation de fin de séjour (partie basse du document)

Ce document est disponible sur le site internet UNICAEN et sur le portail Moveon.

L'attestation d'arrivée

A votre arrivée dans l'université partenaire, vous devez vous rendre aussitôt au service relations internationales qui remplira l'attestation d'arrivée en précisant la date de votre arrivée, en signant et en apposant le cachet de l'université d'accueil. Une fois complétée et signée, vous devrez la téléverser sur le portail MoveOn.



Dans tous les cas, **CONSERVEZ L'ORIGINAL** car vous en aurez besoin à la fin de votre séjour pour faire remplir la seconde partie du document.

Attention ! L'attestation d'arrivée est le document qui va permettre au PPMI d'engager la procédure de mise en paiement des aides financières. Sans ce document, le PPMI ne pourra pas vous payer vos bourses, ni valider votre mobilité !

L'attestation de fin de séjour

A la fin de votre séjour, avant de rentrer en France, faites remplir votre attestation de présence par le service relations internationales de votre université d'accueil (partie inférieure de l'attestation de présence). Ce service indiquera la date de votre départ de l'université d'accueil, signera le document et y apposera son cachet.

Le document original de l'attestation de présence sur lequel les deux parties du document seront remplies, devra être téléversée sur la portail MoveOn **avant le 30 juin 2026**.

3.4 LES INSCRIPTIONS À UNICAEN

Avant votre départ à l'étranger, **vous devez impérativement procéder à votre inscription administrative et à votre inscription pédagogique**. En effet, pendant toute votre mobilité, vous restez étudiant d'Unicaen. Vous devez également vous affilier à la sécurité sociale française (voir rubrique 2.2 santé).

ATTENTION ! les étudiants venants des classes préparatoires doivent obligatoirement faire une demande de validation d'études sur la plateforme e-candidat.

Penser à prévenir la scolarité de votre UFR de rattachement de votre mobilité. Pensez à préciser votre qualité de boursier sur critères sociaux le cas échéant. En effet, cette information est importante pour le contrôle d'assiduité auquel vous êtes soumis dans ce cas.

Notre conseil : pensez à laisser un exemplaire de certificat de scolarité à vos proches ainsi qu'une procuration sur votre compte bancaire et organismes divers.

3.5 LES AIDES FINANCIÈRES

Les aides financières liées aux programmes d'échange sont les suivantes :

- l'aide de la Région Normandie : Pass Monde
- l'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (boursiers sur critères sociaux uniquement) : Aide à la Mobilité Internationale (AMI)
- l'aide sociale ponctuelle (fonds CVEC)

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, le PPMI vous a réclamé les documents nécessaires à la mise en place du paiement des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre. **Vous n'avez pas de dossier complémentaire à constituer pour l'AMI (pour les étudiants boursiers sur critères sociaux)**. Le PPMI se charge en effet de réaliser pour vous les démarches.

En revanche, vous devez faire des démarches auprès de la Région Normandie pour obtenir l'aide financière régionale du dispositif PASS MONDE à l'adresse suivante :

<https://www.normandie.fr/pass-monde>



otre
ager
Il ne

Dès validation de votre demande par la Région, il vous sera demandé d'adresser un mail au PPMI (intl.interu.sortants@unicaen.fr) pour que nous procédions à la validation de votre demande sur la plateforme Pass Monde. Cette démarche est à faire IMPÉRATIVEMENT AVANT LE DÉBUT DE VOTRE MOBILITÉ D'ÉTUDES.

Toutes ces aides sont versées directement sur le compte bancaire français de l'étudiant bénéficiaire (*RIB remis lors du dépôt du dossier de candidature*).

n de
artie
t de

Attention ! Ce compte bancaire doit obligatoirement rester actif au minimum 2 ans après le dépôt de la candidature.

s du
e 30

Pour engager le paiement des aides financières, le PPMI doit avoir reçu l'attestation d'arrivée. Sans ce document, aucun paiement ne peut avoir lieu. Il déclenche le début du processus de mise en paiement des aides.

Important : le paiement est également dépendant du versement de ces aides par les organismes financeurs.

otre
dant
vous

3.5.1 L'AIDE DE LA RÉGION NORMANDIE «PASS MONDE»

Pour prétendre à l'aide régionale, vous devez obligatoirement répondre aux 3 critères suivants :

ment

- 1- avoir moins de 31 ans,
- 2- avoir son foyer fiscal rattaché en Normandie,
- 3- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 30000 €.

nsez
ette
dans

Montants :

Forfait de départ : 200€ pour l'Europe ou 400€ hors-Europe
+ 40€/semaine dans la limite de 26 semaines (pour l'ensemble de tous les programmes de mobilité confondus).

ainsi

3.5.2 L'AIDE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE APPELÉE L'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE - AMI (BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX UNIQUEMENT)

Les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent percevoir une aide complémentaire. Les critères d'attribution ainsi que les montants accordés sont définis et votés par la commission des relations internationale d'UNICAEN.

Les montants sont les suivants :

ition
AMI)

- **B 4-5-6-7 : 3600 €/année, 2400 €/semestre**
- **B 1-2-3 : 2800 €/année, 2000 €/semestre**
- **B 0bis : 2000 €/année, 1200 €/semestre**

é les
elles
tuer
e en

La bourse est versée en une seule fois après réception de l'attestation d'arrivée.

Précision : pendant leur mobilité, les étudiants boursiers sur critères sociaux conservent leur bourse du CROUS.

Pour bénéficier de cette aide, les étudiants boursiers doivent transmettre leur notification de bourse sur critères sociaux 2025/26 au PPMI en juin 2026.

pour



3.5.2 LES AIDES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES

Pour les étudiants non éligibles aux aides financières précédentes, il est possible de faire appel à des dispositifs d'aides spécifiques, comme l'aide sociale ponctuelle sur fonds CVEC (montant forfaitaire de **400€**).

Pour en connaître les conditions exactes d'attributions, renseignez-vous auprès du PPMI.

III. AVANT VOTRE RETOUR

Avant votre retour en France, pensez à récupérer votre relevé de notes auprès de votre université d'accueil et à l'envoyer à votre UFR (+1 copie au PPMI) afin que vos résultats puissent être validés par UNICAEN.

IV. A VOTRE RETOUR

Transmettre au PPMI tous les documents suivants :

- contrat d'études définitif signé de toutes les parties (document original),
- attestation de fin de séjour (document original),
- copie du relevé de notes obtenu à l'étranger.

Pour clore votre mobilité, vérifiez bien que ces documents ont tous été transmis au PPMI. En cas de doute, renvoyez-les.

Toute l'équipe du PPMI vous souhaite une bonne mobilité internationale.

RAPPEL : tous les documents de mobilité sont disponibles dans la section «Dé-marches» de <https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-de-tudes/preparer-son-depart/>

LIENS INTERNET DIRECTS

SÉCURITÉ



Conseils aux voyageurs



Mon service public



Arianne

ASSURANCE MALADIE



PASSEPORT



Mon service public

VISA



Diplomatie.fr

FINANCES



Budget



Aides financières

e de
sur
s du

otre
ltats

s au



V. ANNEXES



ANNEXE 1 : RESSOURCES POUR BIEN PRÉPARER SA MOBILITÉ

Les indispensables

- Le groupe privé Facebook **Unis Vers** du Carré international pour vous connecter avec des étudiants d'UNICAEN en mobilité ou en retour de mobilité :
<https://www.facebook.com/groups/1933287153651357>

Les autres ressources

- CRIJ : www.crijnormandie.fr | 16 rue Neuve Saint-Jean 14000 CAEN | 02 31 27 80 80
- Portail de l'Union européenne - Actualité de l'Union européenne :
www.europa.eu/european-union/index_fr
- Le réseau international Phénix Voyageur :
<https://phenix-voyageur.unicaen.fr/fr/>



- Eurodesk propose des informations sur l'éducation, la formation, la jeunesse et la participation des jeunes à des activités de dimension européenne :
www.eurodesk.eu/france/
- Ministère des Affaires Etrangères, notamment rubrique Conseils aux voyageurs:
www.diplomatie.fr
- Le site et la page Facebook de l'ambassade ou du consulat du pays de destination
- Guides de voyage et leurs sites internet : Routard, Lonely Planet ...
- Librairie du CIDJ (en toutes lettres) : www.cidj.com
- Euroguidance : <http://www.euroguidance-france.org>

ANNEXE 2 : ÉQUIVALENCES DE CRÉDITS

Pays	Nombre de crédits étrangers à obtenir pendant 1 semestre (30 ECTS)
1- Argentine	256 h de cours = 30 ECTS
2- Australie	24 crédits australiens = 30 ECTS
3- Bénin	30 crédits béninois = 30 ECTS
4- Brésil	256 h de cours = 30 ECTS
5- Canada	15 crédits québécois = 30 ECTS
6- Chili	15 crédits chiliens = 30 ECTS
7- Chine	20 crédits chinois = 30 ECTS
8- Colombie	18 crédits colombiens = 30 ECTS
9- Corée	15 crédits coréen = 30 ECTS Pour Séoul Tech : 19 crédits coréens = 30 ECTS
10- Equateur	15 crédits équatoriens = 30 ECTS
11- Etats-Unis	15 crédits américains = 30 ECTS
12- Ghana	18 crédits ghanéens = 30 ECTS
13- Indonésie	15 crédits indonésiens = 30 ECTS
14- Japon	15 crédits japonais = 30 ECTS
15- Liban	USEK : 12 crédits libanais = 30 ECTS St Joseph : 30 crédits libanais = 30 ECTS
16- Malaisie	18 crédits malaisiens = 30 ECTS
17- Mali	30 crédits maliens = 30 ECTS
18- Maroc	30 crédits marocains = 30 ECTS
19- Mexique	30 crédits mexicains = 30 ECTS (Guanajuato et Cuernavaca) 20 crédits mexicains = 30 ECTS (Puebla)
20- Pérou	20 crédits péruviens = 30 ECTS
21- Royaume-Uni	60 CATS = 30 ECTS
22- Russie	30 crédits russes = 30 ECTS
23- Sénégal	Pas de crédits (calcul horaires)
24- Taïwan	12 crédits taïwanais = 30 ECTS
25- Thaïlande	15 crédits Thaïs = 30 ECTS
26- Tunisie	Carthage : DD parcours complet du M2 Manouba : 15 crédits tunisiens = 30 ECTS
27- Ukraine	30 Crédits ukrainiens = 30 ECTS
28- Vietnam	30 crédits vietnamiens = 30 ECTS

ANNEXE 3 : TABLEAU DE CONVERSION DES NOTES | EUROPE

Attention, ce tableau est donné à titre d'exemple ; il ne constitue en aucun cas une règle.

	Insufficient <i>failure</i>	Sufficient	Satisfactory	Good	Very Good	Excellent
ECTS grading scale	F/FX ***	E	D	C	B	A
FRANCE -FR	0 – 9	10	11	12 – 13	14 – 15	16 – 20
Pays-Bas - NL	Inf 5.5	5.5	6 - 7	6 - 7	7	10 - 8
Pologne - PL	Inf 2	2	3	4	5	6
Portugal - PT	Inf 10	11 - 10	13 - 12	15 - 14	16 - 17	20 - 18
R. Tchèque -CZ (Hors Karlova)	Sup 4	4	-	3	2	1
R. Tchèque -CZ KARLOVA	4 = fail	3	2.5	2	1.5	1
Roumanie -RO	Inf 5	5	6	7- 8	9	10
Royaume-Uni-UK (hors Ecosse)	0 – 39 %	40 % / 49.9 % 3	50 % / 54.9 % Lower 2.2	55 % / 59.9 % Upper 2.2	60 % / 69.9 % 2 - 1	70 %- 100 % 1
Slovaquie - SK	Sup 3	3	2.5	2	1.5	1
Suède - SE	U (Underkant = fail)	G- (Gödkand)	G	G+	VG (Väl Godkänd)	MVG (Mycket väl godkänd)
Suisse - CH	Inf 4	4	4,5	5	5,5	6
Turquie -TR	Inf 59 FF – FD	60 – 64 DD	65 – 69 DC	70 – 74 CC	75 – 79 CB	80 – 84 BB
					85 – 89 BA	90 – 100 AA

Source : [http : //www.studyineurope. grades](http://www.studyineurope.grades)

- Écosse : http://www.ed.ac.uk/schools_departments/student_administration/exams/regulations/credit_allocation
- Glasgow : <http://www.gla.ac.uk/international/abroadexchange/exchangeprogramme/europeancredittransfersystem/europeancredittransfersystem/>
- Espagne : http://www.fi.upm.es/docs/servicios/tramites/431_UPM_Grading%20System.pdf
- Grèce : <http://www.wes.org/ewenr/03nov/Greece.htm>
- Italie : <http://www.3.unipv.it/wwwscpol/files/ECTS.pdf>
- Norvège : <http://sverigesradio.se/diverse/appdata/isidor/files/406/4696.pdf>
- République Tchèque : https://www.cuni.cz/UK_5381.html
- Suède : http://www.fek.uu.se/student/index.asp?page=certificates_and_grading
- Turquie : http://uio.iyte.edu.tr/main_eng.jsp?pageName=introduction_what_is_ects.htm

ANNEXE 4 : TABLEAU DE CONVERSION DES NOTES | HORS-EUROPE

Attention, ce tableau est donné à titre d'exemple ; il ne constitue en aucun cas une règle.

Équivalence des notes : Amérique Latine / France

ARGENTINE	FRANCE
10	20/20
9	18/20
8	16/20
7	14/20
6	12/20
4/5	10/20

BRÉSIL	FRANCE
9	20/20
8	17/20
7	15/20
6	13//20
5	10/10

CHILI	FRANCE
7	19/20
6.5	17.5/20
6	16/20
5.5	14.5/20
5	13/20
4.5	11.5/20
4	10/20

COLOMBIE	FRANCE
A - 5	17-20/20
A - 4,8 à 4,9	16/20
B - 4,7	15/20
B - 4,6	14/20
C - 4,5	13/20
C - 4,1 à 4,4	12/20
D - 3,6 à 4	11/20
E - 3 à 3,5	10/20

MEXIQUE	FRANCE
100	18/20
95-99	17/20
90-94	16/20
85-89	15/20
80-84	14/20
75-79	13/20
70-74	12/20
65-69	11/20
60-64	10/20

Éq

Éq

Éq

Éq

PEROU	FRANCE
	20/20
20	19/20
19	18/20
18	17/20
17	16/20
16	15/20
15	14/20
14	13/20
13	12/20
12	11/20
11	10/20

Équivalence des notes : Canada / France

CANADA	FRANCE
A + /18	18/20
A /17	17/20
A -/16	16/20
B +/15	15/20
B/14	14/20
B -/13	13/20
C +/12	12/20
C/11	11/20
C -10/	10/20

Équivalence des notes : USA / France

USA règle générale	FRANCE
90-100% = A	17-20
80-89% = B	14-16
70-79% = C	12-13
60-69% = D	10-11

Équivalence des notes : Australie / France

AUSTRALIE	FRANCE
High Distinction (HDI)	18/20
Distinction (DI)	16/20
Credit (CR)	14/20
Pass (PA)	12/20
Conceded (CO)	10/20

Équivalence des notes : Indonésie / France

INDONESIE	FRANCE
A - 4	17-20/20
A- - 3,75	16/20
B+ - 3,25	15/20
B - 3	15/20
B- - 2,75	14/20
C+ - 2,25	14/20
C - 2	13/20
C- - 1,75	12/20
D+ - 1,25	11/20
D - 1	11/20
E - 0	10/20

Équivalence des notes : Inde / France

INDE	FRANCE
A +	18/20
A	17/20
A-	16/20
B +	15/20
B	14/20
B -	13/20
C +	12/20
C	11/20
C - D	10/20

Équivalence des notes : Corée du Sud / France

COREE	FRANCE
A +	19/20
A0	18/20
A -	17/20
B +	16/20
B0	15/20
B -	14/20
C +	13/20
C0	12/20
C - D	11/20
D-	10/20

Équivalence des notes : Japon / France

JAPON	FRANCE
A	16-20/20
B	14-15/20
C	12-13/20
D	11/20
E	10/20

Équivalence des notes : Thaïlande / France

Thaïlande	FRANCE
A - 4	16-20/20
B+ - 3,5	15/20
B - 3	14/20
C+ - 2,5	12,5-12/20
C - 2	11/20
D+ - 1,5	10,5/20
D - 1	10/20

Équivalence des notes : Taïwan / France

TAÏWAN	FRANCE
96 -100	20/20
91-95	19/20
86-90	18/20
80-85	17/20
77-79	16/20
73-76	15/20
70-72	14/20
67-69	13/20
64-66	12/20
61-63	11/20
60	10/20

Équivalence des notes : Chine / France

CHINE	FRANCE
99-100	20/20
97-98	19/20
95-96	18/20
93-94	17/20
90-92	16/20
86-89	15/20
83-85	14/20
79-82	13/20
75-78	12/20
70-74	11/20
65-69	10/20

Les notes inférieures à 70 sont considérées comme mauvaises. Les notes en dessous de 80 sont assez moyennes. Il n'est pas exceptionnel d'avoir plus de 90.

Équivalence des notes : Liban / France

Liban	FRANCE
100	18/20
95	17/20
90	16/20
85	15/20
80	14/20
75	13/20
70	12/20
65	11/20
60	10/20

Équivalence des notes : Russie / France

RUSSIE	FRANCE
5	16-20/20
4	13-15/20
3	10-12/20
2	8-9/20

Equivalence des notes : Turquie / France

TURQUIE	FRANCE
93-100 ou AA ou 4	16-20/20
85-92 ou BA ou 3	14-16/20
77-84 ou BB ou 3	12-14/20
69-76 ou CB ou 2, 5	10-12/20
61-68 ou CC ou 2	8-10/20

Equivalence des notes : Ukraine / France

Ukraine	FRANCE
12	19-20/20
11	17-18/20
10	16/20
9	15/20
8	14/20
7	13/20
6	12/20
5	11/20
4	10/20
3	9/20

AN

I. Mo

1- UI

la cc

2- Le

et di

tout

aucu

faire

Imp

que

Si ISI

opti

3- V

l'éta

4- L

néce

II. C

Canc

plac

mon

Le m

Les j

votr

mot

Les j

plac

étap

mon

Rep

plus

III. A

Une

mois

spéc

aupr

IV. U

Dan:

de ci

de p

ANNEXE 5 : SPÉCIFICITÉS PROGRAMME ISEP

I. Modalités de sélection

1- UNICAEN valide votre dossier de candidature en ligne sur la plateforme ISEP dès que la composante/UFR Unicaen a donné une réponse favorable.

2- Le processus de placement est lancé par ISEP, sur la base de votre dossier académique et des vœux d'établissement que vous avez émis lors de votre candidature. Si ISEP fait tout son possible pour que vous soyez placés dans le top de votre liste, il n'y a toutefois aucune garantie que ce soit le cas. C'est la raison pour laquelle il vous a été demandé de faire jusqu'à 10 vœux.

Important : il ne vous est pas possible de refuser le placement dans une université que vous avez listée dans vos vœux.

Si ISEP n'est pas en mesure de répondre favorablement à l'un de vos 10 vœux, d'autres options de destinations vous seront proposées parmi lesquelles vous pourrez choisir.

3- Vous validez votre proposition de placement et ISEP transmet votre dossier à l'établissement d'accueil pour validation finale.

4- L'établissement d'accueil accepte votre candidature et émet les documents nécessaires à votre demande de visa J1/F1.

II. Coût spécifiques liés au programme

Candidater au programme ISEP implique de régler des **frais de candidature et de placement** d'un montant total de **540 €** que vous aurez réglé au Carré international au moment de la validation de votre candidature (étape 1 ci-dessus).

Le montant de ces frais est fixé annuellement par ISEP Study Abroad.

Les frais de candidature (*application fee*) : ils ne sont pas remboursables dès lors que votre candidature est validée par nos soins sur la plateforme ISEP, et quelle que soit le motif d'un éventuel non-départ.

Les frais de placement (*placement fee*) : ils s'appliquent dès que vous accepterez un placement dans une université d'accueil. Toute annulation de votre part après cette étape vous engage pour la totalité des 540 € versés au Carré international car ce montant nous sera dans tous les cas facturé par ISEP.

Reportez-vous à la rubrique «[ISEP Student Withdrawal Policy](#)» du portail isep.org pour plus de détails.

III. Assurance maladie

Une assurance maladie obligatoire est prévue par le programme ISEP (100 USD/mois). Cette assurance vous couvre pendant toute la durée de votre mobilité et est spécifiquement adaptée à votre pays de destination. Elle vous dispense donc de justifier auprès du PPMI d'une assurance maladie internationale complémentaire.

IV. Un accompagnement spécifique

Dans le cadre de ce programme, vous bénéficiez de l'accompagnement et des conseils de coordinateurs ISEP (à UNICAEN et dans votre université d'accueil) et de gestionnaires de programme à ISEP Global.

ANNEXE 6 : SPÉCIFICITÉS PROGRAMME BCI

I. Modalités de sélection

Dans le cadre de ce programme, la sélection est double :

1- UNICAEN émet un avis (favorable ou défavorable) sur le dossier de candidature mais n'a pas la main sur l'acceptation définitive de la candidature. Elle transmet les dossiers ayant reçu un avis favorable au BCI.

2- Le BCI transmet les candidatures aux universités québécoises qui réalisent la sélection. Les résultats de la sélection sont connus au plus tôt en avril et jusqu'en juin.

II. Modalités d'entrée sur le territoire canadien/québécois

3 documents différents sont nécessaires et selon la durée du séjour.

Les 2 premiers documents sont à demander auprès des autorités canadiennes :

- Le permis d'études
- l'autorisation de voyage électronique (AVE)

Cette demande se fait en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes.html>

Le second document est à demander auprès des autorités québécoises :

- Le Certificat d'Acceptation du Québec pour études (CAQ)

Cette demande se fait en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

III. Assurance maladie

Avant votre départ, en juin :

Vous devez vous munir d'un **formulaire SE 401 Q 106** « attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur ». La première partie de ce formulaire doit être complétée par UNICAEN (envoi par mail au PPMI) et la deuxième partie par votre caisse d'assurance maladie (mutuelle étudiante, caisse d'assurance maladie...).

A votre arrivée au Québec :

Vous devez vous adresser à la **RAMQ** (Régie d'Assurance Maladie du Québec) pour obtenir une **carte d'assurance maladie**, en remplissant un formulaire d'inscription et en joignant le formulaire SE 401 Q 106 ainsi que le **certificat d'acceptation du Québec pour études** (CAQ) délivré par le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec.

Cette carte vous permet de bénéficier de l'assurance maladie, de l'assurance hospitalisation et de l'assurance médicaments du Québec, sans payer de cotisation supplémentaire.

ANNEXE 7 : SPÉCIFICITÉS PROGRAMME ASIA EXCHANGE

I. Liste des destinations concernées

Chine	Shanghai	Shanghai University
Corée du Sud	Seoul	Hankuk University of Foreign Studies
	Seoul	Hanyang University
Indonésie (Bali)	Denpasar	Undiknas University
	Denpasar	Universitas Udayana
	Denpasar	Warmadewa University
Malaisie	Kuala Lumpur	Universiti Putra Malaysia (UPM)
Taïwan	Taipei	Shih Chien University
Thaïlande	Bangkok	Kasetsart University
	Bangkok	Siam University
Viêt Nam	HCMV	Foreign Trade University

II. Coût spécifiques liés au programme

- Frais d'inscription : à partir de **1990 €** par semestre en moyenne à régler directement à Asia Exchange.
- Frais de dossier : **75€**, non remboursables en cas de désistement.

Ces montants sont fixés par Asia Exchange.

III. Gestion de la mobilité prise en charge par le réseau Asia Exchange

- Procédure normale de candidature auprès d'UNICAEN (via le dossier de candidature Moveon) qui est chargée de la sélection des étudiants dans le cadre de ce programme
- Une fois les étudiants sélectionnés et nommés auprès du réseau ASIA EXCHANGE, toute la mise en place de la mobilité est gérée en direct par ASIA EXCHANGE (visa, courrier d'acceptation, information sur les cours, information sur le logement, etc...)

Lien vers le site internet : www.asiaexchange.org

Adresse email : info@asiaexchange.org

VI. LES DATES À RETENIR

DÉPARTS À L'ANNÉE OU AU 1ER SEMESTRE

JANVIER À MARS 2025

☒ Résultat de la demande de mobilité et notification de placement dans une université d'accueil

☐ **Inscription** à l'université d'accueil (et constitution du dossier si nécessaire)

☐ Vérifier **validité** carte identité et passeport et les REFAIRE si nécessaire

AVRIL 2025

☐ Établir **contrat d'études**

☐ Couverture santé internationale/carte européenne d'assurance maladie

MAI 2025

☐ **Signature** du contrat d'études + envoi dans l'université d'accueil

☐ Logement (voir page 12) ☐ Budget (voir site NUMBEO en ligne)

☐ **Étudiants classes prépa** : validation d'études sur e-candidat

JUIN 2025

☐ **Visa**

☐ Québec : **formulaire SE 401 Q 106**

☐ Contrat d'assistance (☐ envoi justificatif au PPMI)

☐ Téléverser sur MoveOn dans «Avant la mobilité» :

☐ «**responsabilité civile étendue**» ☐ maladie ☐ rapatriement

☐ notification du Crous (pour les boursiers uniquement)

☐ Vaccination(s)

☐ Dossier **Pass Monde** région Normandie

JUILLET 2025

☐ Réception de l'attestation de présence envoyée par le PPMI

☐ Inscription consulaire ☐ Inscription **ARIANE** (obligatoire)

☐ Inscription administrative à UNICAEN ☐ Inscription pédagogique à UNICAEN

☐ Étudiants classes prépa : envoi au PPMI de l'**avis favorable de validation d'études**

☐ Fournir un certificat de scolarité au PPMI

AOÛT 2025

☐ Inscription dans les cours de l'université d'accueil

A remettre au PPMI :

☐ Attestation d'arrivée signée par l'université d'accueil (via MoveOn)

☐ Contrat d'études signé de toutes les parties (via MoveOn)

DÉC

☐ E

30/1

☐ E

MAI

☐ A

☐ R

DÉP

JULI

☒ R

d'ac

☐ V

SEP

☐ C

OCT

☐ P

☐ C

☐ É

☐ L

NOV

☐ C

DÉC

☐ T

☐ C

☐ C

☐ C

☐ C

☐ C

JAN

☐ A

MAI

☐ A

☐ R

DÉCEMBRE 2025

- ☐ Envoi au PPMI du **contrat d'études** signé par toutes les parties

30/04/2026

- ☐ Envoi au PPMI du **contrat d'études** (départs SM2)

MAI 2026

- ☐ Attestation de fin de séjour à télécharger sur MoveOn «Fin de mobilité»
- ☐ Relevé de note à télécharger sur MoveOn et à envoyer à l'UFR

DÉPARTS AU 2ND SEMESTRE

JUIN/JUILLET 2025

- ☒ Résultat de la demande de mobilité et notification de placement dans une université d'accueil
- ☐ Vérifier **validité** carte identité et passeport et les REFAIRE si nécessaire

SEPTEMBRE 2025

- ☐ Couverture santé internationale/carte européenne d'assurance maladie

OCTOBRE 2025

- ☐ **Pré-inscription** en ligne à l'université d'accueil
- ☐ Démarches **Visa**
- ☐ Établir **contrat d'études**
- ☐ Logement (voir page 12) ☐ Budget (voir site NUMBEO en ligne)

NOVEMBRE 2025

- ☐ Dossier **Pass Monde** Région Normandie

DÉCEMBRE 2025

- ☐ Téléverser sur MoveOn dans «Avant la mobilité» :
 - ☐ «**responsabilité civile étendue**» ☐ maladie ☐ rapatriement
 - ☐ carte européenne d'assurance maladie ☐ titre de transport
 - ☐ inscription **ARIANE**
 - ☐ notification du Crous (pour les boursiers uniquement)
 - ☐ contrat d'études signé

JANVIER 2026

- ☐ Attestation d'arrivée à télécharger sur MoveOn «Avant la mobilité»

MAI 2026

- ☐ Attestation de fin de séjour à télécharger sur MoveOn «Fin de mobilité»
- ☐ Relevé de note à télécharger sur MoveOn et à envoyer à l'UFR



Maison des langues et de l'international (MLI)
Campus 1 - Bâtiment i
CARRÉ INTERNATIONAL
Pôle des Programmes de mobilité internationale (PPMI)
Bureau Li 138

[HTTP://WWW.UNICAEN.FR/MOBILITE](http://www.unicaen.fr/mobilite)

Ouverture au public

lundi : fermé au public
mardi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
jeudi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
vendredi : fermé au public

